

BULLETIN D'INFORMATIONS PHYTOSANITAIRES PHYTOSANITARY NEWS BULLETIN



UNION AFRICAINE / AFRICAN UNION
CONSEIL PHYTOSANITAIRE INTERAFRICAIN
INTERAFRICAN PHYTOSANITARY COUNCIL



**Le Sénégal a été l'hôte
de la 21^e Assemblée
Générale du CPI du
24 au 28 Mai 2004**

**Senegal hosts
the 21st General
Assembly of IAPSC
24-28 May 2004**



N° 43
Avril
Juin
2004

Chers lecteurs,

Dans cette édition du bulletin, nous vous présentons la situation phytosanitaire en Afrique, à l'issue de la rencontre bi-annuelle des services nationaux de protection des végétaux en Assemblée générale (AG) du Conseil phytosanitaire interafricain (CPI).

La 21e AG du CPI s'est tenue à Dakar, Sénégal, du 24 au 28 mai 2004. Bien avant le début des travaux de celle-ci, nous avons proposé un thème central pour orienter les réflexions pour les enjeux du commerce international, par les africains. "Comment améliorer l'accès au marché des produits agricoles africains au 21e siècle en se conformant aux normes sanitaires et phytosanitaires de l'OMC"... c'est l'intitulé du thème qui nous a permis de recueillir des informations sur l'évolution de la mise en place du dispositif pour l'amélioration de la situation africaine au marché international. Dans ce cadre nous vous proposons, en première analyse, les activités menées dans les espaces CEEAC et COMESA.

En attendant le rapport complet de la 21e AG du CPI, nous publions le rapport des travaux du Comité exécutif (celui-ci sera remplacé par un Comité de pilotage ayant un rôle un peu plus administratif) qui a précédé cette 21e AG.

L'initiative CPAC (Comité d'homologation des pesticides en Afrique centrale) poursuit son processus, malgré quelques problèmes de

représentation et d'intransigeance des Etats membres de la CEMAC qui commencent à se faire ressentir. En effet, la réunion de Malabo consacrée à la signature du document de réglementation phytosanitaire commune sur l'homologation des pesticides n'a pas atteint son objectif faute de quorum. Cependant, la volonté politique des Etats s'est fait sentir. Pour profiter de cette volonté politique manifestée par les décideurs, les experts de la

CEMAC devraient s'inspirer du modèle de fonctionnement du Comité sahélien des pesticides qui a commencé tout simplement avec les mêmes personnes qui ont participé au processus de mise en place de leur initiative tout en s'entourant des techniciens compétents, soit comme membres complémentaires où comme consultants, selon les nécessités. Nous publions aussi l'allocution de S.E. Mme Rosebud Kurwijila, Commissaire à l'économie rurale & agriculture à la Commission de l'Union Africaine à la session inaugurale de la 21e AG du CPI, qui rappelait entre autre les 4 Programmes-phases de son département à savoir :

- Réduire l'insécurité alimentaire,
- Gérer les ressources en eaux du continent : "de l'eau pour tous"
- Gérer les ressources naturelles et protéger l'environnement,
- Gérer les ressources foncières

Notre analyse scientifique va se pencher un peu plus sur la recherche d'une alternative aux polluants organiques persistants à utiliser pour la protection des denrées stockées.

Tout en vous souhaitant bonne lecture, retrouvons-nous à la prochaine édition

Le Rédacteur B. Bouato

Dear Readers,

In this issue of the bulletin we present the phytosanitary situation in Africa following the biannual meeting of national plant protection services at the General Assembly of the Inter African Phytosanitary Council (IAPSC).

The 21st General Assembly of the IAPSC held in Dakar, Senegal, from 24-28 May 2004. Prior to the opening of the meeting, a central theme was proposed in a bid to guide reflections by Africans on the stakes involved in international trade. "Improving market access for African agricultural products in the 21st century through the implementation of sanitary and phytosanitary standards of the WTO"... was the theme that enabled us to gather information on the progress of developing a mechanism for the improvement of Africa's position on the international market. As a start, we present to our readers a number of initiatives that are being carried out within the CEEAC and COMESA sub-regional groupings.

Pending the full report of the 21st General Assembly of the IAPSC, we are publishing in this issue the report of proceedings of the Executive Committee which held in prelude to the General Assembly. It should be said here, in passing, that the Executive Committee shall in the near future be replaced by a Steering Committee with a much more pronounced administrative role.



La délégation Egyptienne a sollicité et obtenue l'organisation de la 22e AG du CPI

The CPAC (Central Africa Pesticides Homologation Committee) initiative is being pursued, in spite of a number of problems relating to the representation and intransigence of CEMAC Member countries that are beginning to surface. For instance, the Malabo meeting organized for the signing of the common phytosanitary regulatory document on pesticide homologation did not achieve its objective for lack of a quorum. However, the political commitment of Member States was felt. To

take advantage of this political commitment shown by decision makers, CEMAC experts should draw inspiration from the working model of the Sahel Pesticides Committee, which started off with only the same persons who had been involved in the setting up process of their initiative, with expert guidance from technicians who, as the need dictated, were either complementary members or consultants.

We also publish in this issue the speech made by Her Excellency Mrs Rosebud Kurwijila, African Union Commissioner for Rural Economy and Agriculture, at the inaugural session of the 21st General Assembly of the IAPSC, in which she recalled the four priority programmes of her department, namely:

- Reducing food insecurity,
- Managing the continent's water resources: "water for all",
- Managing natural resources and protecting the environment,
- Managing land resources.

Our scientific analysis shall take a closer look at the research that is being carried out to provide an alternative to persistent organic pollutants for use in the protection of stored food.

We hope you will enjoy reading this issue, and we look forward to our next appointment.

The Editor B. Bouato

BULLETIN D'INFORMATION PHYTOSANITAIRE

SOMMAIRE

Directeur de Publication
Publication Director
Dr. Nazaire NKOUKA

Directeur de Rédaction
Editing Director
Dr. Sarah OLEMBO

Conseiller de Rédaction
Adviser
M. Matthias ZWEIGERT

Rédacteur
Editor
M. Benoît B. BOUATO

Secrétariat et Réalisation
Secretariat and Lay out
SOCADO

Traducteur
Translator
Kang TEGHA M.

Nouvelle Adresse:
New Address:
UA/CPI - AU/IAPSC
BP. 4170
YAOUNDE - CAMEROUN
Tél.:(237) 221 19 69
Fax: (237) 221 19 67
EMail :
au-cpi@au-appo.org
Site :http://www.au-appo.org

Note de la Rédaction

Sommaire / Summary

Situation Phytosanitaire en Afrique/Phytosanitary Situation in Africa

Compte rendu de la reunion des experts charges du secteur agricole des pays membres de la cemarac 4

Recommandation relative à la Réglementation commune sur l'homologation des pesticides en zone CEMAC 6

Réunions du Hub Afrique de l'Ouest et du Centre & du Comité d'Homologation d'Afrique Centrale, 13 - 15 Avril 2004, Bamako, Mali 7

Situation acridienne et aviaire en Afrique (avril-mai 2004) 9

Synthese rapport sous-regional CEEAC 10

Analyse Scientifique / Scientific Analysis

A la recherche d'une alternative aux polluants organiques persistants utilisés pour la protection des végétaux 11

Evènements Phytosanitaires / Phytosanitary Events

Speech of her Excellency ROSEBUD KURWIJILA13

Activités du CPI / IAPSC Activities

21e Assemblée Générale et Comité Exécutif du Conseil Phytosanitaire Interafricain15

Rapport et recommandations du comite executif du Conseil Phytosanitaire Interafricain18

Report and recommendations of the executive committee meeting of the inter-african phytosanitary council 24th May 2004 in Dakar Senegal.19

Page Pratique / Pratical Hint

Le Comité Sahélien des Pesticides (CSP) 1994 - 200422

THE SPS AGREEMENT - WTO 23

Session Homologation des Pesticides en Afrique Centrale

Compte rendu de la reunion des experts charges du secteur agricole des pays membres de la cemac

Malabo, 17 - 18 mai 2004

Du 17 au 18 mai 2004, s'est tenue à Malabo, Guinée Equatoriale, la réunion des Experts des pays membres de la CEMAC, pour préparer la Réunion ad hoc des ministres en charge du secteur agricole de cette institution. Etaient présentes, les délégations des pays suivants : Cameroun, Gabon, Guinée Equatoriale et Tchad. Etaient absentes les délégations du Congo et de la République Centrafricaine. Ont également pris part aux travaux : - Le Secrétariat Exécutif de la CEMAC ; - La CEBEVIRHA-CEMAC ; - l'Union Africaine - Conseil Phytosanitaire Interafricain (UA-CPI) ; - la Coopération Technique Allemande (GTZ) ; - la Coopération Française ; - CropLife Africa Middle East ; - Le Centre Africain de Recherches sur Bananiers et Plantains (CARBAP) , - Hydrocarbures-Analyses-Contrôles (HYDRAC) .

II. OUVERTURE DES TRAVAUX

L'ouverture des travaux a été présidée par Monsieur Francisco Pascual OBAMA ASUE Ministre d'Etat chargé de l'Agriculture, de l'Elevage et du Développement Rural,

Deux discours ont été prononcés :

- celui du Secrétaire Exécutif Adjoint de la CEMAC,
- et celui du Ministre d'Etat chargé de l'Agriculture de Guinée Equatoriale.

2.1. Discours du Secrétaire Exécutif Adjoint de la CEMAC

Dans son discours, le Secrétaire Exécutif Adjoint a souhaité la bienvenue aux différentes délégations et a remercié le Gouvernement de Guinée Equatoriale d'avoir bien voulu accepter d'abriter la présente réunion. Il a indiqué que les résultats des travaux s'inséreront dans le cadre de la mise en œuvre d'une Réglementation commune sur l'homologation des pesticides en zone CEMAC et de la recherche des financements pour la réalisation des programmes régionaux dans ce domaine. Il a précisé que les recommandations issues de ces travaux seront soumises à l'examen des Ministres en charge de l'agriculture des pays de la CEMAC lors de leur réunion ad hoc du 19 mai 2004 avant d'être présentées aux plus hautes instances de la CEMAC.

2.2. Discours de S. E. Ministre d'Etat chargé de l'Agriculture de l'Elevage et du Développement Rural de la Guinée Equatoriale

Dans son discours le Ministre d'Etat a d'abord souhaité la bienvenue en terre équato-guinéenne à l'ensemble des participants. Il a rappelé que la réunion des experts constitue un espace d'échanges d'idées et d'expériences. Il a souligné que le maintien de la Conférence des Ministres chargé de l'Agriculture dans le mécanisme de fonctionnement de la CEMAC obéit à un objectif fondamental de développement dans le cadre de l'intégration de la sous-région. Il a par ailleurs, invité les experts à mener une réflexion commune qui vise à renforcer le positionnement des économies de la zone CEMAC sur le sentier d'une croissance vigoureuse et durable. Pour terminer, il a remercié les organisations internationales, et notamment le Conseil Phytosanitaire Interafricain (CPI) et la FAO, pour leur appui constant au secteur agricole de la sous-région.

III. DEROULEMENT DES TRAVAUX DES EXPERTS

Après la suspension de la séance, il a été procédé à la mise en place du Bureau et à l'examen de l'ordre du jour.

3.1 Bureau de la réunion

Suivant les dispositions statutaires de la CEMAC, la Présidence du Bureau de la séance est revenue au

suite à la Page 5

Gabon en tant que pays assurant la Présidence de la CEMAC pour l'exercice 2004. La Guinée Equatoriale et le Tchad ont été proposés respectivement : rapporteur et secrétaire. Ainsi, le bureau mis en place se compose de la manière suivante :

- Président : le Gabon
- Rapporteur : la Guinée Equatoriale
- Secrétaire : le Tchad et la UA-CPI

Le Secrétariat Exécutif de la CEMAC assistait le Bureau.

Après la mise en place du Bureau, le Président a tenu à remercier l'assistance de l'honneur qui lui a été fait et de la confiance qu'elle lui a témoignée pour présider cette importante réunion.

3.2. Examen de l'ordre du jour

Le Président a proposé aux experts le projet d'ordre du jour qui s'articule autour des points suivants :

- a) Réglementation commune sur l'homologation des pesticides
- b) Mise en place d'un laboratoire sous-régional d'analyse des pesticides

3.2.1. Réglementation commune sur l'homologation des pesticides

Après une brève présentation par le Conseil Phytosanitaire Interafricain de l'Union Africaine, le Président de la Séance a donné la parole aux délégués des Etats pour recueillir leur point de vue sur ledit document.

Après avoir félicité les différents acteurs pour les efforts fournis dans l'élaboration de ce projet, les participants ont relevé un certain nombre d'observations qu'ils ont tenu à clarifier. Au nombre des observations figurent :

1. La désignation du Président du CPAC
2. Le recrutement du Secrétaire permanent du CPAC
3. Les sources de financement du CPAC

S'agissant de la désignation du Président, les délégués ont convenu que celui-ci serait élu par ses pairs parmi les membres ordinaires du CPAC.

Concernant le Secrétaire permanent, son profil et les modalités de recrutement seront définis par le Secrétariat Exécutif de la CEMAC et l'UA-CPI.

Au sujet du fonctionnement du CPAC, une recommandation est faite au Secrétaire Exécutif de la CEMAC pour qu'un consultant soit recruté afin de mener des études sur le budget et les sources de

financement du CPAC.

Quatre sources de financement pourraient être envisagées, à savoir :

1. Les frais d'examens des dossiers d'homologation,
2. Les contributions des Etats membres de la CEMAC,
3. Les contributions des partenaires au développement,
4. Les sanctions financières.

3.2.2. Mise en place d'un Laboratoire sous-régional d'analyse des pesticides

Le Secrétaire Scientifique de l'UA-CPI a présenté un résumé du projet de mise en place du laboratoire inter Etats de l'Afrique Centrale avec une antenne dans chaque pays.

Compte tenu de l'importance de ce Projet, les experts ont fait une recommandation dans ce sens.

A titre d'information, une présentation a été faite par la Société HYDRAC sur ses activités, ses capacités ainsi que son projet de diversification géographiques dans la sous-région. HYDRAC est une société paratataïque, basée à Douala, spécialisée dans les inspections techniques et les analyses industrielles et identifiée par l'Etat camerounais pour la mise en place des laboratoires de contrôle des formulations et de résidus des pesticides.

IV. RECOMMANDATIONS

Les experts ont formulé des recommandations sur les aspects ci-après :

- Réglementation Commune sur l'Homologation des Pesticides
- Mise en place d'un laboratoire sous-régional des pesticides en zone CEMAC.

Fait à Malabo, le 18 mai 2004.

Pour les Experts des Ministres en Charge du secteur agricole de la CEMAC

Chef de la Délégation du Cameroun
Mme NDIKONTAR Alice Siben

Chef de la Délégation du Gabon
Mr Michel MOUGUAMA

Chef de la Délégation du Tchad
Mr MBORODE BAMTOBOIN

Chef de la Délégation de Guinée Equatoriale
Mr Segismundo ONDO SIMA

Recommandation relative à la Réglementation commune sur l'homologation des pesticides en zone CEMAC



Les Ministres de l'Agriculture de la CEMAC avec leurs experts à Malabo

Les Ministres en charge du secteur agricole des pays membres de la CEMAC, réunis à Malabo le 19 mai 2004 après avoir examiné le Projet de Réglementation Commune sur l'Homologation des Pesticides en zone CEMAC :

Félicitent vivement le Conseil Phytosanitaire Interafricain de l'Union Africaine, le Secrétariat Exécutif de la CEMAC et leur partenaires : GTZ et CropLife Africa Middle East ;

Réaffirment leur volonté de réaliser une homologation commune des pesticides pour une meilleure protection des cultures et des récoltes sans risque pour l'environnement et les populations dans le but de promouvoir une agriculture durable et les échanges de produits agricoles aux plans intra-régional et international;

Approuvent la présente réglementation et recommandent son adoption par le Conseil des Ministres de l'UEAC ;

Toutefois, demandent au Secrétariat Exécutif de la CEMAC en collaboration étroite avec le Secrétariat Scientifique de l'UA-CPI de veiller à la conformité de la présente réglementation avec les récentes conventions auxquelles certains Etats membres de la CEMAC ont déjà souscrit ;

Demandent au Secrétaire Exécutif de la CEMAC de solliciter l'appui de la FAO et d'autres partenaires au développement pour la relecture de la présente réglementation, la mise en place effective du système de réglementation commune des pesticides et le

renforcement des capacités des Etats membres de la CEMAC en matière de gestion des pesticides;

Donnent mandat au Secrétaire Exécutif de la CEMAC en étroite collaboration avec le Conseil Phytosanitaire Interafricain de l'Union Africaine d'explorer les voies et moyens pour la mise en place du Secrétariat Permanent du Comité d'Homologation des Pesticides en zone CEMAC.

Pour la Conférence des Ministres

Le Président : Norbert DIRAMBA

Ministre Délégué auprès du Vice, Premier Ministre, Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et du Développement Rural, chargé des Droits de l'Homme et des Missions

Recommandation relative à la Création des Laboratoires sous-régionaux de référence sur le contrôle de qualité et l'analyse des résidus des pesticides

La Réunion Ad hoc des Ministres de la CEMAC recommande la création de laboratoires sous-régionaux de référence sur :

- le contrôle de qualité des formulations des pesticides
- l'analyse des résidus des pesticides
- le contrôle de qualité de produits agricoles, animaux et halieutiques

Ceci, en tenant compte des structures déjà existantes dans la zone CEMAC en vue du renforcement de leurs capacités.

Pour la Conférence des Ministres

Le Président : Norbert DIRAMBA

Ministre Délégué auprès du Vice : Premier Ministre, Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et du Développement Rural, chargé des Droits de l'Homme et des Missions

Session Homologation des Pesticides en Afrique Centrale Réunions du Hub Afrique de l'Ouest et du Centre & du Comité d'Homologation d'Afrique Centrale, 13 - 15 Avril 2004, Bamako, Mali SYNTHÈSE DES TRAVAUX

1- Rappel sur l'initiative CPAC/CEMAC

Le Secrétaire de la Cellule de suivi a exposé le rapport succinct des activités du CPAC à partir de la réunion de validation de Libreville. Il ressort de son exposé que le travail sur le document de la réglementation se poursuit comme initialement prévu. Le seul point est la justification du changement de 5 à 10 ans pour la validité d'une homologation. Une commission composée des pays membres devra se réunir autour de M. Diarra pour rédiger cette justification avant la séance plénière. Le processus de signature est en bonne voie. Le CPAC n'a pas de financement. Des voies ont été explorées pour la recherche des sources de financement.

2- Harmonisation d'étiquetage CPAC/CEMAC

Présentation du Projet d'étiquette FAO/OMS
Un modèle a été présenté au public. Ce modèle de la FAO en 4 couleurs (rouge, jaune, bleue verte). Chaque couleur et chaque signe ont été expliqués. Après des discussions, le Modèle du CPI formé de 2 couleurs (rouge et jaune) pour la confection des pictogrammes, a été retenu par les participants.

3- Harmonisation du formulaire de demande d'homologation CPAC/CEMAC

Le formulaire est le résumé du dossier d'homologation sous une forme facilement consultable. Un modèle a été présenté et expliqué aux participants. Il a été convenu qu'un exemplaire sera donné à chaque participant pour orienter la conception d'un formulaire spécifique au CPAC.

4- Harmonisation des protocoles d'essais

Un ensemble de 8 protocoles cadres réunis dans un classeur a été présenté par le Secrétaire permanent du CSP. Après des conseils, le SP du CSP a fait quelques recommandations pour l'élaboration des protocoles cadres d'essais pour le CPAC

5- Actions futures

- Création d'un site, composition du dossier d'homologation pour le CPAC, mise en forme des formulaires et des protocoles cadres pour les essais d'efficacité biologique des produits phytosanitaires.
- Des liens de coopération entre le CSP, le HIP et le CPAC doivent être établis dans la perspective d'une harmonisation de ces trois structures.

Sanitary and phytosanitary measures-the COMESA experience

By Moses SIMEMBA, COMESA

Abstract

- Two thirds of peoples of Africa live on \$2 or less per day
- Two thirds of the people of Africa work in agriculture
- Agriculture is strategic to the industrial and trade development of African countries
- Agriculture accounts for 35% of the continent's and a quarter of COMESA's GDP
- Agriculture employs 70% of the labor force on the continent
- Agriculture accounts for 40% of total foreign exchange earnings on the continent and nearly 30% of the exports of COMESA
- Market access for agricultural products is therefore critical for Africa's sustainable economic growth and development.

In absolute terms, three out of every four Africans participate in the agriculture industry, but African farmers lack the technical expertise to be sure that their exports meet the strict sanitary and phyto sanitary (SPS) standards of major markets.

There is therefore urgent need for capacity building in

African countries in general and in COMESA in particular to comply with the SPS regulations obtaining in foreign markets.

COMESA:

The Common Market for Eastern and Southern Africa (COMESA) attained a Free Trade Area status by October 2000. However, COMESA would like to increase safe trade in agricultural products in order to solve the problem of the prevailing food insecurity in the region.

In this regard, the Common Market for Eastern and Southern Africa would like to put in place stringent sanitary and phyto sanitary (SPS) measures, to check on the spread of pests and diseases of both plant and animal origin, which are of economic and social importance within the region. At the same time, COMESA would like to prevent the abuse of these measures by member States, as a means of preventing trade between or amongst member States. The SPS measures should conform to international standards set by the International Animal Health Code of 1997 of the World Organization for Animal Health and the joint FAO/WHO Codex

Suite à la Page 8

Alimentarius Commission, recommended international codes of practice for foods. This requirement is essential in that most member States export some of their raw agricultural products to third countries and as such, must be acceptable to these countries also.

COMESA-USAID SPS PROGRAM:

To make sure that these international standards are met, particularly those relating to the African Growth and Opportunity Act (AGOA) market, the COMESA Secretariat requested the U.S. government through the United States Agency for International Development (USAID), to assist put in place regional laboratories to test the region's fresh agro produce and train personnel responsible for issuing sanitary and phyto sanitary certificates, who are either veterinarians or plant pathologists and the provision of specialised diagnostic and sampling equipment. These personnel and equipment would ideally be based at the ports of exist and entry and also at the major processing works within the region.

The AFDB SPS PROJECT

Apart from the COMESA-USAID SPS proposal, COMESA and the African Development Bank Group (ADB) have entered into an agreement to finance the Agricultural marketing promotion and regional integration project. This project will cover agricultural marketing and Sanitary and Phyto Sanitary measures and food safety standards improvement and harmonization.

As some of you may be aware, COMESA member states are at different levels of harmonization of their SPS measures in the three areas of food safety, plant protection and animal health. In some member states, the three SPS areas have updated their legislation and enforcement and compliance are high. Appropriate institutions have also been established and are adequately manned by qualified staff, the SPS systems and entry points are well manned, sufficient laboratory facilities exist, approval and certification procedures are not cumbersome, and regular staff training is conducted. Other countries have not fully implemented SPS measures in the three SPS areas. Furthermore, among the three SPS areas within one and the same country, marked variations exist in the level of update of legislation, organizational structures and operations, adequacy of trained personnel, inspection, approval, and certification procedures, laboratory analytical capacities, and equipment.

The failure to effectively implement SPS measures in most COMESA member states stems from constraints, including:

- outdated legislation and regulations on SPS measures,
- insufficiently specified SPS procedures,
- limited knowledge of modern control procedures (inspection, identification and diagnosis of pests and diseases, pest risk analysis and surveillance, epidemiology and quarantine) by SPS experts and lack of equipment,
- limited information on SPS, coupled with poor

networking to facilitate information exchange and notification, and

- inadequate regional cooperation and coordination on disease/pest outbreaks. Harmonization of SPS measures therefore should be accelerated if increased and safe agricultural trade is to be realized.

This would also contribute to improving the natural environment as a result of less agro-chemical use for pest and disease control in COMESA.

Due to recent economic losses caused by the importation of plant and animal pests and diseases into the region, there is growing awareness and acceptance among policymakers that the harmonization of SPS measures will relax a key bottleneck to increasing safe intra and extra COMESA trade in agriculture. Regional efforts are also being made to improve disease/pest surveillance and control systems.

The project envisages putting in place 61 SPS technical focal points and training 60 national laboratory experts. Further, workshops on regulation and surveillance for 60 field staff, and one workshop on surveillance and emergency preparedness for 80 staff, one workshop on SPS legislation harmonization for 140 staff, focal points on SPS legislation, regulations and procedures in 10 member states are planned. Surveillance systems in 20 member states will be backstopped by end of project. Favourable conditions will be created for less pest and disease in COMESA, improved environment from less agro-chemical use for pest and disease control in COMESA will be achieved. About 1,500 copies of booklets on harmonized SPS measures in COMESA will be published and disseminated.

Sanitary and phytosanitary institutions strengthening:

About 15 quarantine facilities and laboratories in member states will be assessed, 3 SPS reference and 12 national laboratories will be rehabilitated and laboratory equipment for 15 labs will be procured. Surveillance equipment for 15 countries will be procured, and a COMESA SPS Technical Committee and electronic forum will be established.

COMESA is gender sensitive as such it is anticipated that 30% of all trainees and workshop participants will be eligible and qualified women.

In addition, the project will provide financing for the project coordination and management, including setting up a Project Coordinating Unit (in fact this has already been set up) at the COMESA Secretariat. The strategy for implementing the components includes participatory training, institutional strengthening and collaboration, data and information collection and dissemination, studies and policy harmonization.

It is hoped that the project will help promote economic growth and will foster regional economic integration in COMESA member states while enhancing safe intra and extra COMESA agricultural marketing.

Situation acridienne et aviaire en Afrique (avril-mai 2004)

Par ZAFACK Joseph, Chargé au CPI du suivi des activités des acridiens et oiseaux granivores en Afrique

La situation acridienne que l'on observe en Afrique de l'Ouest ces derniers mois permet d'augurer des risques de recrudescence du criquet pèlerin. Elle devient inquiétante dès lors que les intervenants impliqués à la maîtrise de l'espèce dans cette région affichent des signes de carence en ressources nécessaires à la lutte anti-acridienne.

La Mauritanie et le Niger sont victimes des invasions du criquet pèlerin depuis le mois d'octobre 2003. A la faveur des conditions climatiques exceptionnelles que connaît la région sahélienne cette année, ces pays renferment jusqu'à ce jour de nombreuses aires de reproduction. Plusieurs stratégies de lutte ont été déployées dans ces pays jusqu'à l'épuisement de leurs ressources propres. Il n'y est plus possible d'assurer une totale couverture phytosanitaire. Raison pour laquelle d'incessants appels à la solidarité inter-régionale et internationale sont lancés par la FAO, principal partenaire de lutte contre ce ravageur pour susciter d'éventuelles assistances.

En Mauritanie, on observe une formation de petits essaims migrant du Sud vers Tiris-Zemmour. Une régénération s'opère près de Zouarate où les densités peuvent atteindre 450 larves/m² associées à 20.000 imagos/ha. Un groupe de larves et imagos, 60.000 individus/ha est observé à Ouadane. Des individus solitaires sont présents à l'Est de Nouakchott près de Aguilal Faye, entre Nema et Oualata.

A l'instar de la Mauritanie, la longue persistance du criquet pèlerin a épuisé toutes les ressources propres du Niger. La couverture phytosanitaire n'est plus totale alors que les espèces transiens et même grégaires matures et immatures sont rencontrées dans la région centrale, à Tamesna près de In Abangharit, à l'Est de Tabelot et de l'Air. Un groupe d'adultes solitaires en copulation et ponte est observé à Baouet. A cause du manque de pesticides et autres ressources de lutte, aucun traitement n'a été possible au mois de mai.

En Algérie, de nombreuses éclosions et formations de bandes larvaires ont eu lieu au début mai dans les flancs Sud du mont Atlas près de Tindouf, à Bechar, à Ghardaia et à El Oued. Ces larves ont effectué leur dernière mue et les premiers groupes d'espèces immatures ont été aperçus près de Tindouf et Ghardaia. Ces régions infestées ont connu des traitements aériens et terrestres.

Au Maroc, dans la région de Draa Valley, à Hamada du Guir et près de Bouarfa on assiste aux éclosions suivi de la formation des bandes larvaires. Ces larves ont connu un développement normal jusqu'au stade d'imago immature. Des essaims de plus de 50.000 individus/ha ont été observés. Certains individus ont migré vers le Burkina Faso dans la région de Beni Mathar. Des disparités allant jusqu'à 2.000.000 d'individus/ha ont été enregistrées entre Zagora et Ouarzazate puis à Irhrem. Des équipes aériennes et terrestres ont effectuées des traitements. La Libye a connu l'invasion des espèces allochtones venues de l'Ouest. Ces individus ont fait des pontes dès leur arrivée entre Nalut et Ghadames. Des essaims ont migré de la côte Est de Tripoli à Khums. Alors que d'autres se sont dirigés vers Bani Waled. Des larves de stade 1 ont été signalées à la côte libyenne. Des traitements aériens et terrestres ont eu lieu dans les régions infestées.

En Tunisie des essaims en provenance de l'Ouest se sont abattus sur les localités suivantes : Tataouine, Kébili, Gades, Medeline, Tazeur, Gafsa, Sidi Bouzid, Kairuoan, Kasserine et près de Sfax. Dès leur arrivée, il y a eu ponte, suivi des éclosions et de la formation des bandes larvaires. Ces larves

effectuent à ce moment la mue imaginale alors que des interventions phytosanitaires sont en cours dans ces localités. Au Mali, Soudan et en Egypte la situation acridienne est relativement calme malgré la présence des espèces solitaires dans certaines régions.

Situation des autres déprédateurs

Le criquet nomade: *Nomadacris septemfasciata* est présent au Botswana et en Namibie. En Tanzanie on l'a aperçu à Iku-Katavi et à Isimba où il a rapidement été combattu par des équipes de traitement phytosanitaire.

Le criquet puant: *Zonocerus variegatus*, après une longue période en diapause embryonnaire, il réapparaît au Sénégal dans les régions de Niore, Ziginchor, Kolda, Tambakunda et Sokore.

Le travailleur à bec rouge: *Quelea-quelea*, oiseau granivore serait présent au Kenya, Tanzanie et en Ethiopie.

Actions menées contre le criquet pèlerin -traitements réalisés (Avril-Mai)

| | | | |
|-----------------|------------|--------------|------------|
| Maroc..... | 799.798 ha | Algérie..... | 572.804 ha |
| Libye..... | 100.385 ha | Tunisie..... | 79.943 ha |
| Mauritanie..... | 15.672 ha | Niger..... | 1.550 ha |
| Egypte..... | 1.473 ha | Soudan..... | 602 ha |

Autres actions

- Le Président du Sénégal suggère l'organisation d'un sommet des Chefs d'Etat membre de l'EMPRES pour la recherche des mesures communes de lutte contre ce ravageur ;
- Appels de la FAO lancés vers toutes les sensibilités pour solliciter l'assistance aux pays concernés ;
- Dons extérieurs : 34.000 litres de pesticides attribués à la Mauritanie ; 5.000 litres de pesticides attribués au Niger ;

En scrutant les différentes zones de concentration des acridiens en cours, l'on constate que la pression acridienne est plus forte dans le Maghreb qu'au Sahel. Cette situation est étroitement liée au déplacement du front inter-tropical (FIT) qui s'accompagne des pluies et influence par conséquent l'activité des acridiennes. La remontée du FIT pour la nouvelle saison des pluies au Sahel dans quelques semaines suscitera une migration des ailés qui auront échappé aux énormes et précieux traitements qu'effectuent à ce moment les pays du Maghreb. Ces espèces allochtones viendront s'ajouter aux solitaires, transiens et grégaires qui persistent dans de nombreuses poches de résistance au Niger et en Mauritanie. Ces derniers, en plus du Mali, du Tchad, du Soudan et du Sénégal avec l'appui de différents partenaires techniques et financiers gagneront en prenant dès maintenant des dispositions appropriées pour éviter toute surprise désagréable. Les risques d'une invasion généralisée du Sahel sont indubitables si des mesures particulières et urgentes ne sont pas prises.

Sources : - Desert Locust Bulletin, N° 307 et 308
- Report on Emergency Transboundary Outbreak Pest (SITREP.05.04)

CEEAC Synthese rapport sous-regional CEEAC

Docteur Joël BEASSEM

Coordonnateur Programme Régional de Sécurité Alimentaire et de l'Environnement CEEAC - Libreville

1. Le Secrétariat Général de la CEEAC a, avec l'appui de la FAO élaboré le Programme Régional de Sécurité Alimentaire (PRSA) pour les cinq (5) autres Etats membres qui ne sont pas pris en compte dans le PRSA de la CEMAC. Il s'agit de : l'Angola, le Burundi, la RDC, le Rwanda, Sao Tomé et Principe.
2. La Composante Facilitation des échanges a pour objectif principal, la création d'un environnement incitatif aux échanges des produits dans les Etats membres et avec le reste du monde.
3. Le Commerce intra-régional des produits agricoles est pris en compte dans l'annexe IX du Traité en matière d'exportation des produits agricoles et animaux, des ressources halieutiques et de pesticides ; harmoniser leurs politiques de normes et de contrôle des denrées alimentaires à l'exportation et à l'importation ainsi que leurs politiques de conditionnement et de stockage des produits agricoles, animaux et forestiers ".
4. Le Burundi, la RDC et le Rwanda sont membres du COMESA, l'Angola et la RDC également appartiennent aussi à la SADC.
5. En ce qui concerne les activités de contrôle phytosanitaires et zoosanitaires, les contraintes majeures sont :
 - **d'ordre réglementaire :**
 - * l'absence ou la vétusté des législations et réglementations dans les pays ;
 - * la non harmonisation des textes aux normes régionales et internationales (CPI/UA, CIPV, OMC) ;
 - **d'ordre institutionnel :**
 - * la multiplicité des institutions intervenant dans le contrôle des denrées alimentaires (Ministères Agriculture, Elevage, Eaux, Forêt, Pêche, Commerce et Industrie, Finances, Santé Publique etc.) avec des conflits de compétence.
 - * le manque ou l'insuffisance de structures de contrôle.
 - * le non respect des normes d'hygiène et de salubrité dans les constructions des infrastructures de traitement et de commercialisation des produits alimentaires ;
 - * l'insuffisance des ressources humaines qualifiées et le manque de formation appropriée d'assurer les analyses et le contrôles de qualité des aliments.
6. Dans le domaine de la normalisation :
 - l'Angola dispose d'un organe de normalisation nationale (Institut de Contrôle de Qualité). Les lois phytosanitaires et zoosanitaires du COMESA. Les lois phyto et zoosanitaires sont promulguées.
 - La RDC a l'Office Congolais de Contrôle (OCC), la Division de la Quarantaine Internationale du Ministère de la Santé, le Laboratoire de Contrôle de Médicaments et des Denrées Alimentaires (LACOMEDA) de la Faculté de Pharmacie.
 - Les lois phytosanitaires et zoosanitaires sont actualisées mais ne sont pas encore adoptées par l'Assemblée nationale.
 - Le Rwanda a l'Office Rwandais de Normalisation (ORN). Les textes réglementaires datent de la colonisation belge et sont en cours d'actualisation. Le Rwanda utilise les certificats phytosanitaires du COMESA.
 - La République Démocratique de Sao Tomé et Principe ne possède pas d'Office de Normalisation.
7. Dans le cadre de la composante du Programme Régional de Sécurité Alimentaire (PRSA) de la CEEAC adopté par le Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de Janvier 2004 à Brazzaville, des programmes intégrateurs ont été élaborés. Il s'agit de :
 - Renforcement de la Sécurité sanitaire des denrées alimentaires et des intrants de production en vue de faciliter les échanges intra et extra CEEAC.
 - Facilitation des échanges intra CEEAC (suppression des obstacles tarifaires et non tarifaires à l'horizon 2008) mise en place d'infrastructures socio-économiques communautaires : marchés frontaliers, routes transfrontalières, magasins de stockage dans les ports, aéroports et grandes zones de production.
 - Renforcement des capacités des pays membres de la CEEAC à participer affectivement aux négociations commerciales multilatérales sur l'agriculture dans le cadre de l'OMC.
8. Enfin le même Sommet de Brazzaville a pris la décision donnant mandat au Secrétariat Général de la CEEAC d'élaborer un document phytosanitaire unique et zoosanitaire unique en vue de faciliter les échanges intra et extra CEEAC.

A la recherche d'une alternative aux polluants organiques persistants utilisés pour la protection des végétaux

Dr. Léonard S. T. Ngamo,

Enseignant - Chercheur à la Faculté des Sciences de l'Université de Ngaoundéré.

Les polluants organiques persistants (POP) sont des composés qui résistent à la dégradation chimique, biologique et par la lumière et se caractérisent par une forte solubilité dans les graisses, ce qui entraîne leur accumulation dans les tissus adipeux des organismes vivants. Un ensemble de 12 polluants organiques persistants est actuellement indexé, ils s'agit des: polychlorobiphényles (PCB), dioxines, furanes, aldrine, dieldrine, DDT, endrine, chlordane, hexachlorobenzène (HCB), mirex, toxaphène et heptachlore.

Les POP pénètrent dans la chaîne alimentaire à la suite de la contamination de l'eau, de l'air ou du sol. Certaines populations qui consomment de grandes quantités d'aliments traités aux pesticides, du poisson ou d'animaux sauvages riches en graisses ayant consommé ces polluants, peuvent de ce fait contenir des taux de POP plus élevés que la moyenne. Certaines actions des POP sur l'organismes ne sont pas encore connus comme les effets possibles au niveau endocrinien et leur implication possible dans l'étiologie des cancers ou de troubles immunologiques, neurologiques ou de la reproduction. Cependant il est clair qu'une longue exposition aux POP entraîne une forte accumulation dans les graisses animales et cause chez l'homme une acné chronique, un engourdissement des bras et des jambes, une décoloration des ongles et de la peau, un spasme musculaire, un gonflement des paupières, une faiblesse générale et des troubles nerveux entre autres malaises.

Etant donné que ces substances se déplacent dans l'environnement, elles constituent une menace pour la planète entière, des mesures doivent être prises d'urgence au niveau mondial pour réduire ou éliminer les émissions et rejets de ces substances chimiques. Il existe des solutions de remplacement pour tous les POP utilisés comme pesticides en agriculture. Les méthodes alternatives de lutte intégrée contre les ravageurs, prenant en compte le respect du consommateur et l'environnement en sont une.

Utilisation agronomique des POP

Sur l'ensemble des 12 POP ciblés, neuf sont des pesticides utilisés pour la protection des végétaux en champ ou en stock. Huit sur les neuf pesticides sources POP sont fréquemment utilisés en Afrique il s'agit du DDT, Aldrine, Dieldrine, Chlordane,

Endrine, Heptachlor, Hexachlorobenzène et le Mirex. Dans les trois provinces septentrionales du Cameroun où le stockage des denrées est l'une des principales activités post récolte, de nombreuses matières actives industrielles sont utilisées pour réduire les pertes post récoltes des denrées dues aux insectes. Une enquête menée par une équipe belgo-camerounaise dans le cadre du projet inter-universitaire ciblé "Storeprotect" montre que douze noms commerciaux de matière actives sont connus des paysans qui les utilisent pour la protection de leurs stocks. Cinq de ces noms commerciaux désignent des produits organo chlorés, sources potentielles des POP, ce sont : Aldrine, Camphor, Dieldrine, Endrine, Termitox, (Lindane). Ils constituent ainsi une des principales causes d'intoxication humaine directe. Les denrées sont traitées à des phases proches de celles de leur préparation culinaire, de ce fait, les quantités absorbées par les consommateurs sont non négligeables.

Les pesticides les plus utilisés au Cameroun pour la protection des grains (Maïs, Mil, Sorgho, Niébé, Haricot, Voandzou) au cours du stockage

Du fait de la consommation progressive de ces denrées et en plus de l'effet d'accumulation des POP, ils deviennent donc par la suite très dangereux d'où la nécessité à leur trouver des alternatives. C'est à dire des matières actives plus douces, moins persistantes et plus biodégradables. C'est là l'objectif principal de Storeprotect : rechercher dans la biodiversité locale et dans le savoir faire paysans des méthodes de protection des grains au cours du stockage qui sont plus respectueuse de l'environnement et du consommateur.

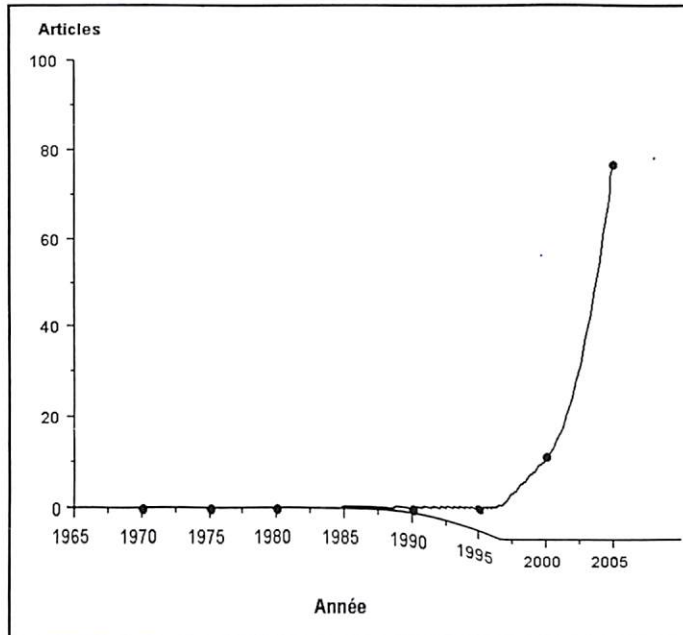
"Storeprotect" dans la recherche d'une alternative aux POP à travers les huiles essentielles des plantes aromatiques à vertu insecticide.

La recherche des moyens de limitation de la dépendance des paysans vis à vis de l'utilisation de ces insecticides dangereux prend de plus en plus de l'ampleur. De nombreux travaux récents se sont penchés sur la recherche des insecticides efficaces et peu rémanents, donc respectueux de la santé humaine et de l'environnement.

Les observations émanant du savoir-faire local montrent que les agriculteurs introduisent dans les

Suite à la Page 12

greniers des plantes aromatiques issues de la pharmacopée locale pour protéger les denrées des attaques des insectes. Cependant l'efficacité de ces substances dans les situations réelles n'a que rarement été démontrée. L'utilisation des substances végétales en tant que biopesticides dans la protection des grains au cours du stockage contre les insectes a fait l'objet de nombreux travaux notamment en zone tropicale. Une piste plus récente et prometteuse est celle de l'utilisation des plantes aromatiques fortement biodégradables. La formulation de leurs



huiles essentielles comme insecticide est une piste d'avenir, son intérêt scientifique est de plus en plus important.

Figure : Intérêt de la recherche scientifique à l'utilisation des huiles essentielles pour la protection des grains au cours du stockage par le biais du nombre d'articles scientifiques publiés par année sur quatre décennies.

Une analyse bibliographique rapide sur les moteurs de recherches recherche bibliographique sur interne montre une évolution rapide sur quatre décennies du nombre d'articles traitant de l'efficacité des huiles essentielles dans la protection des grains au cours du stockage. On n'en trouve presque pas avant la décennie 90 puis quelques premiers articles sont répertoriés entre 91 et 95 ensuite une douzaine entre 96 et 99, cependant entre 2000 et 2004, une soixantaine d'article est publiée faisant état de l'efficacité des huiles essentielles pour la protection des denrées au cours du stockage contre les attaques des principaux ravageurs.

Le mode d'action des huiles essentielles est bien connu chez les insectes (1 ; 2 ; 3), les travaux récents montrent que les monoterpènes inhibent la cholinestérase; les composés soufrés agissent sur les

canaux potassium de la blatte et n'ont pas d'effet cholinergique (3). En général, les huiles essentielles sont de nos jours connus comme des neurotoxines à effets aigus interférant avec les transmetteurs octopaminergiques des Arthropodes (2). Ces huiles sont peu toxiques pour les animaux à sang chaud, volatils et très toxiques chez les insectes.

La grande question qui reste est de déterminer de façon claire si ces huiles n'auront aucun effet même à long terme sur le consommateur. Il n'est pas question de le supposé, il faut le montrer.

L'équipe belgo-camerounaise de Storeprotect

Equipe belge :

Professeur Thierry Hance (Chef du Projet)
 Université Catholique de Louvain
 Institut des Sciences de la Vie
 Centre de Recherche sur les biodiversités

Facultés Universitaires des Sciences Agronomiques de Gembloux
 Département d'ingénierie des Bio systèmes
 Unité de Chimie générale et organique (Prof. Georges Lognay)
 Unité de Zoologie générale et appliquée (Prof. Eric Haubruge)
 Prof François Malaisse (Jardin Botanique de Bruxelles)

Equipe Camerounaise : Université de Ngaoundéré, Faculté des Sciences, Département des Sciences Biologiques

- Dr. Léonard S T Ngamo
- Dr Pierre Marie Mapongmetsem
 Ecole Nationale des Sciences Agro Industrielles
- Prof. Martin Benoît Ngassoum
 Institut de Recherche Agronomique pour le Développement
 Centre de Maroua
- Dr Georges Ntoukam

Références citées

1. Bekele J. & Hassanali A., 2001. Blend effects in the toxicity of the essential oil constituents of *Occimum kilimandscharicum* and *Occimum kenyense* (Labiatae) on two post-harvest insect pests. *Phytochemistry*, 57: 385 - 391.
2. Sanon A., Garba M., Auger J. & Huiganrd J., 2002. Analysis of insecticidal activity of methylisocyanate on *Callosobruchus maculatus* and its parasitoid *Dimarmus basalis*. *Journal of Stored Products Research*, 38: 129-138.
3. Isman M. B., Wan A. J. & Passreiter C. M., 2001. Insecticidal activity of essential oils of the tobacco cutworm, *Spodoptera litura*. *Fitoterapia* 72: 65 - 68.

Speech of her Excellency ROSEBUD KURWIJILA,

Commissioner for rural economy and agriculture, African Union commission of the 21 GA, at the inaugural session

Delivered by Dr. A.OUATTARA
Director of SAFGRAD

Your Excellencies, Representatives of the Government of Senegal, Representatives of Member States of the Inter-African Phytosanitary Council (IAPSC), Your Excellencies, Representatives of Partner Institutions of the African Union, Honourable Scientific Secretary of the IAPSC, Distinguished Delegates and Guests, Ladies and Gentlemen,

I am particularly honoured to represent the African Union Commission at this 21st Session of the General Assembly of the Inter-African Phytosanitary Council (IAPSC) and to convey to you greetings from His Excellency Professor Alpha Oumar KONARE, Chairperson of the African Union Commission, who personally requested me to represent him here and to express the Commission's gratitude for the invitation extended to him, and to emphasise the importance that the Commission attaches to your deliberations.

The generous hospitality I enjoyed in this prestigious capital of "Teranga" barely a month ago, at the invitation of the First Lady of the Republic of Senegal, has been renewed since my arrival and is certainly showered on each of the distinguished participants in this Meeting.

Consequently, I cannot but hasten to express my deepest feeling of gratitude and appreciation to His Excellency Maître Abdoulaye WADE, President of the Republic; to his spouse, and to the Government and all the people of Senegal for generously accepting to host this assembly. It is on the strength of this hospitality and the working conditions bestowed on us, that I bid welcome to all of our development partners represented here, and wish them a pleasant stay with us.

Your Excellency Mr. Chairperson, Distinguished Guests,

The interval between the meetings of your Assembly in Yamoussoukro and Dakar must have been marked by events that constitute more than watersheds in the socio-economic life of Africa, including in particular, the Summit of Heads of State and Government of the Union, held in Maputo, Mozambique, in July 2003, the coming into office of the new African Union Commission a few months later (September 2003), as well as the 1st Extraordinary Summit of the Union, held in February 2004 in Sirte, in the Libyan Jamahiriya, which was specifically devoted to Agriculture and Water Resource Development in Africa. Indeed, it was in Maputo that the African leaders unequivocally asserted their commitment to revive African Agriculture through the rapid implementation of the Detailed Programme for Agricultural Development in Africa (DPADA), whose Plan of Action had just been adopted, together with that of the NEPAD Environmental Initiative.

The same Summit that adopted the structures and elected leaders (Chairperson, Vice-Chairperson and Commissioners) of the Commission, mandated the latter to

take the necessary measures for the organisation of the Extraordinary Summit on issues concerning Water and Agriculture as catalysts of an accelerated economic and social development of the Continent.

Sirte then offered Africa the opportunity not only to evaluate the state of Agriculture and Food Security in the Continent but also and especially to identify ways and means of reviving the agricultural sector through the implementation of the Declaration on "Agriculture and Food Security in Africa". Strategic issues such as funding mechanisms and incentives to public and private investment in the agricultural sector, management of common water resources in the Continent, identification and promotion of strategic agricultural products, promoting centres of excellence for agricultural, livestock and fisheries development, creation of the common commodity market and establishment of strategic food reserves, were identified, among others, as priority and urgent considerations for the consolidation of the Continent's food security.

It is in this context that the Sirte Declaration on the "Challenges to the integrated and sustainable development of Agriculture and Water Resources in Africa" constitutes, to the African Union Commission in general, and particularly to the Department of Rural Economy and Agriculture, which I have the privilege of managing, the breviary on which we should concentrate all of our energies and initiatives, at any rate, in conformity with the mandate that the Declaration specifically conferred on the Commission.

Distinguished Chairperson, Honourable Delegates, Ladies and Gentlemen,

You will therefore easily understand the motive that inspired the Commission - and Commissioners that we are, soon after we took up our office - to call on the genius of the lifeblood of the Continent, as well as that of our development partners, through a series of brainstorming sessions so as to reach a consensus on "the new vision of African Unity", "the Commission's mission", as well as "the strategic Plan of Action" that the Commission should embark upon during the first 4 years of its mandate in order to accomplish this mission successfully.

This process, which has almost ended as at now, and whose results will be submitted for authentication / adoption at the next meeting of the Council of Ministers and the Assembly of Heads of State and Government of the Union, must have enabled the Commission to accurately identify the Vision of the African Commission, namely, "a peaceful, integrated and prosperous Africa led by peoples as a dynamic force within the International Community". The crucial challenges particularly connected with the institutional aspects and Governance, as well as the strategic areas of intervention, have especially been identified around this vision. On the basis of the action principle that is also clearly defined, these

Continues to Page 14

Continued from Page 13

objectives are respectively classified into short-term, medium-term and long-term objectives, as listed below:

- "to spin Africa's web, in other words, to consolidate the institutional pillars and build a human network",
- "to promote convergence among its strong regional communities", and
- to consolidate the continental integration process.

Whereas continental integration constitutes the ultimate goal that all African institutions should pursue, economic integration is the strategic objective that will federate the intervention of all the technical departments of the Commission; hence, as part of its specific short-term objective (2004-2007), my Portfolio will seek to "create enabling conditions and facilitate actions that will enhance agricultural productivity and reduce food insecurity and poverty in rural areas".

Ladies and Gentlemen,

It is around this specific goal harmoniously integrated into the whole pyramid enshrined in the "Union's Vision - Mission - Strategic Plan of the Commission", that my Department - has reached the consensus to focus its activities on 4 main programmes on:

- Reducing of food insecurity;
- Continental water resource management;
- Natural resource management and environmental protection; and
- Land resource management.

Concrete actions have been identified for each of these programmes and they are harmoniously matched with programmes of the Commission in its new roles in matters concerning "advocacy", "leadership", "harmonisation of policies" or "change promotion".

One of the fundamental features of these strategic action plans is the uniqueness of the Commission in the vision pursued and in the harmonious nature of the various interventions: a vision - a commission - a team - a plan of action.

It is in this spirit that the intervention of the Department should henceforth be situated since it will federate all activities of our specialised Bureaux, including the Inter-African Phytosanitary Council (IAPSC) of Yaoundé, as part of the implementation of its mandate, which includes the action plans of the Detailed Programme for Agricultural Development in Africa (DPADA) and the NEPAD Environmental Initiative.

Distinguished Participants, Ladies and Gentlemen,

It would obviously have been understandable if the Department had a single flagship programme entitled "Food insecurity and Poverty reduction" that naturally covered the other fields for which specific programmes were developed to emphasise its importance.

In other words, this innovation expresses the scope of such a programme especially in the context of developing countries in general and in that of Africa in particular.

If the objectives of the World Food Summit (WFS 1996) were revisited 4 years later in the Millennium Development Goals, it is simply because it is established that malnutrition, poverty and development are intimately linked. "Generalised

hunger and malnutrition" compromise the economic performance not only of individuals but also of nations... Anemia alone reduced the GDP of several countries from 0.5% to 1.8% (FAO, 2002). Illustrating the economic impact that longer, healthier and more productive lives could have on hundreds of thousands of people freed from hunger, FAO continued further to assert that "about half of the economic growth realised in France and England between 1790 and 1880 was mainly attributed to improved nutrition" and that a similar scenario could be envisaged in the developing countries.

I have made this reference just to state, Mr. Chairperson, that if Agriculture and Rural Development is the fulcrum of economic and social development, and poverty reduction for that matter, the activities of the Inter-African Phytosanitary Council (IAPSC) constitute the most essential elements for "promoting plant production and productivity", which is the first component of our flagship programme for reducing food insecurity. Since Africa's share of world trade is well known with a spectacular decrease from 3.1% in the 1950s to 1.2% in the 1990s, the IAPSC indeed has a vital role to play in promoting phytosanitary standards and measures and the quality of African agricultural products. The accomplishment of this mandate by IAPSC will largely contribute to the establishment of the African Commodity Market decided by the Lusaka Summit and instantly recommended by the Sirte Declaration.

In this regard, I am pleased to inform this august Assembly that the Commission has just launched the first steps towards the creation of this Common Market with FAO support through a Technical Co-operation Project (TCP) for assistance in the establishment of the market, in which the studies concerning standards and the quality of agricultural products occupy an important place.

It is for all these reasons that, for the sole purpose of implementing the Sirte Declaration, the Department will involve the IAPSC in its strategic actions that consist in:

- protecting plants and promoting phytosanitary measures to guarantee food quality, food standards and food security;
- promoting and developing commodities by drawing on the comparative advantages offered by the countries and sub-regions in this field;
- promoting policies that will consolidate the Agricultural support systems and provide increased access to the market, including added value in processing.

Mr. Chairperson,

I would like to end my speech by appealing to the General Assembly of the IAPSC and to its Executive Committee to strictly ensure that the activities to be entrusted to the IAPSC are in keeping with the instructions contained in the Sirte Declaration and that they are harmonised with those of the Strategic Plan of the Commission's Department of Rural Economy and Agriculture.

It is on this note that I wish your deliberations full success and thank you for your kind attention.

21e Assemblée Générale et Comité Exécutif du Conseil Phytosanitaire Interafricain

Note d'Information

Introduction

Avant de parler du Comité Exécutif et de l'Assemblée Générale du Conseil Phytosanitaire Interafricain, il est nécessaire de présenter succinctement cet organisme spécialisé de l'Union Africaine.

Créé en 1954 sur recommandation de la FAO, le CPI constitue le pivot de l'ensemble des services nationaux de protection des végétaux en Afrique. Il a pour mandat d'assister les pays africains à se protéger contre les invasions des ravageurs et maladies des végétaux par la mise en place des mesures phytosanitaires, co-ordonner les activités phytosanitaires au niveau des frontières, aéroports et ports, concevoir des mécanismes d'alerte en cas d'invasion des ravageurs et maladies des végétaux, harmoniser les réglementations phytosanitaires des pays africains, faciliter les activités des réseaux régionaux de recherche agricole et soutenir une position commune africaine au sein des forums internationaux dans le domaine phytosanitaire.

Le CPI, à sa création était situé à Londres et géré par les pays colonisateurs. Dès la naissance de l'OUA il y fut intégré et son Bureau a été alors transféré de Londres à Yaoundé, Cameroun en 1967.

Le Secrétariat scientifique du CPI est dirigé par un Secrétaire Scientifique (Dr. NKOUKA Nazaire de nationalité Congolaise) et un Adjoint (Dr. OLEMBO Sarah, de nationalité Kényane)

Organisation de la 21e Assemblée Générale et du Comité Exécutif

Organisée conjointement par le Gouvernement de la République du Sénégal et l'Union Africaine avec l'assistance de la GTZ, le Comité Exécutif et la 21e Assemblée Générale du Conseil Phytosanitaire Interafricain (CPI) auront lieu du 24 au 28 mai 2004 dans la salle de réunion du Ministère des Affaires Etrangères.

L'Assemblée Générale du Conseil Phytosanitaire Interafricain de l'Union Africaine est l'instance suprême de gestion de la politique phytosanitaire en Afrique. Elle réunit bi-annuellement tous les responsables phytosanitaires des pays membres de l'UA. La mission de ce forum est de statuer sur les problèmes ayant trait à la protection des végétaux dans le contexte africain. Au cours de ces assises:

- les stratégies et les politiques phytosanitaires sont élaborées;
- la mise en application des recommandations issues des précédentes Assemblées Générales est évaluée et validée ;
- les nouvelles voies sont explorées, aboutissant ainsi à des nouvelles recommandations
- le mandat et les missions du secrétariat scientifique du CPI sont contrôlés et redéfinis, etc.

La finalité de toute cette activité est l'adoption des stratégies continentales sur l'harmonisation des procédures de réglementations phytosanitaires en Afrique. Ainsi, l'Afrique pourra se présenter comme un ensemble homogène dans la mouvance de la mondialisation qui se manifeste de partout. Plusieurs raisons obligent le continent à redoubler d'efforts

dans ce sens :

- le développement socio-économique harmonieux des pays africains,
- l'autosuffisance alimentaire et la gestion durable des ressources génétiques africaines,
- les exigences des organisations internationales de régulation des normes,
- et celles des partenaires commerciaux du continent africain, etc.

Outre les délégués des pays membres, on trouve aussi un grand nombre d'observateurs venant d'autres institutions scientifiques ou des organisations internationales. Ceux-ci (observateurs) sont des partenaires locaux et étrangers désireux de contribuer à la recherche des solutions aux problèmes phytosanitaires du continent.

Il est important de noter que ces deux Réunions sont institutionnelles au CPI.

Le Choix du Pays Hôte

Chaque pays membre de l'UA peut abriter ces deux rencontres du CPI, à sa demande ou sur proposition de l'Assemblée Générale. C'est ainsi par exemple qu'en 1996, l'Île Maurice, en 1998, Prétoria (Afrique du Sud) ont été les hôtes de ces assises. En l'an 2000, c'était au tour de Bafoussam (Cameroun) de recevoir les deux rencontres. La ville de Yamoussoukro en Côte-d'Ivoire en a été l'hôte de ces rencontres scientifiques en 2002.

Le Sénégal a été choisi parmi d'autres candidats, pour abriter le Comité Exécutif et l'Assemblée Générale du CPI en 2004. La candidature du Sénégal a été soutenue en guise de reconnaissance et d'encouragement pour son dynamisme agricole favorisé par une bonne politique de développement adoptée par son Gouvernement.

Contenu de l'Assemblée Générale

Habituellement, le contenu de l'Assemblée Générale est déterminé par le Comité Exécutif sous l'éclairage du Secrétariat Scientifique du CPI, sur la base de l'évaluation des priorités.

Pour l'instant, les nouvelles exigences des consommateurs internes et externes, les mesures prises par l'Union Européenne et les organisations internationales telles que l'OMC, l'OMS, la FAO, etc., ont contraint le CPI à inscrire comme priorité la révision de sa politique générale en matière phytosanitaire en Afrique.

La Stratégie Africaine Commune pour la Protection des Végétaux (SACPV).et le nouveau mandat du CPI ayant été adoptés à Yamoussoukro en 2002, la rencontre de Dakar se penchera sur l'un des aspects de cette stratégie pour sa mise en application concrète. Il s'agit de l'amélioration de la position commerciale des produits agricoles africains.

Thème principal de la 21e AG du CPI

Comment améliorer l'accès au marché des produits agricoles africains au 21e siècle en se conformant aux normes sanitaires et phytosanitaires de l'OMC.

Suite à la Page 16

INFORMATION NOTE

Introduction

Before talking about the Executive Committee of the General Assembly of the Inter-African Phytosanitary Council, it is necessary to make a brief introduction of this specialised institution of the African Union.

Created in 1954 on the recommendation of FAO, the IAPSC is the fulcrum of all the national plant protection services in Africa. Its mission consists in helping African countries to protect themselves from pest invasions and plant diseases by implementing phytosanitary measures, co-ordinating phytosanitary activities along territorial borders, at airports and harbours, devising warning mechanisms in the event of pest invasion and plant diseases, harmonising African countries' phytosanitary regulations, facilitating activities of the regional agricultural research networks and supporting Africa's common position at international phytosanitary forums.

At its inception, the IAPSC was located in London and managed by the colonising countries. It was right from the birth of the OAU that the Council was integrated into the continental body and its office was transferred from London to Yaounde, Cameroon, in 1967.

The Scientific Secretariat of IAPSC is headed by a Scientific Secretary, Dr. NKOUKA Nazaire of Congo, and Kenya's Dr. OLEMBO Sarah serves as the Deputy Scientific Secretary.

Organisation of the 21st General Assembly and the Executive Committee

Jointly organised by the Government of the Republic of Senegal and the African Union with the assistance of GTZ, the Executive Committee Session and the 21st General Assembly of the Inter-African Phytosanitary Council (IAPSC) took place from 24 to 28 May 2004 at the Conference Room of the Ministry of Foreign Affairs in Dakar.

The General Assembly of the Inter-African Phytosanitary Council of the African Union is the supreme authority entrusted with the management of the phytosanitary policy in Africa. It convenes a meeting of all phytosanitary representatives of member countries of the African Union on a bi-annual basis. This forum's mission is to take decisions on problems related to plant protection in the African context. In the course of these meetings:

- Phytosanitary strategies and policies are elaborated;
- Recommendations of previous General Assemblies are evaluated and authenticated;
- New perspectives are explored with a view to formulating new recommendations;
- The mandate and missions of the IAPSC Scientific Secretariat are reviewed and redefined, etc.

The purpose of all these activities consists in adopting continental strategies for the harmonisation of procedures for phytosanitary regulations in Africa. In this way, Africa can be presented as a homogeneous entity in the globalisation process

that is being manifested everywhere. Several reasons make it imperative for our continent to double efforts in this direction:

- the harmonious socio-economic development of African countries;
- food self-sufficiency and sustainable management of genetic resources in Africa;
- International organisations' demands for regulation of

Continues to Page 17

Suite Page 15

Il est impératif de promouvoir, renforcer et appuyer les programmes et initiatives visant à améliorer les capacités des pays africains à se conformer aux normes internationales et à harmoniser leurs réglementations techniques au niveau régional. Si le problème de l'accès au marché n'est pas résolu et les normes internationales respectées, les plantations et les paysans africains ne pourront tirer aucun profit de la libéralisation du marché. Des actions concrètes doivent être prises pour pallier cette situation. Cela passe par l'identification des problèmes et l'adoption des stratégies susceptibles de venir en appui des objectifs de développement des marchés africains élaborés dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD).

Les discussions porteront sur les points suivants :

1. Mise à jour des données et des facteurs des pertes subies dans les échanges intra régionaux, interrégionaux et internationaux par les Communautés économiques sous régionales et les pays africains lorsqu'ils ne se conforment pas aux mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) exigées par les pays importateurs des produits agricoles à l'intérieur et à l'extérieur de la région.
2. Contraintes et défis en matière de capacité nationale à respecter les normes de production et de qualité (en termes de capital humain et d'infrastructures) exigées dans les marchés internationaux.
3. Opportunités dans les domaines des dispositions institutionnelles, de l'expertise technique, de la diffusion de l'information et des politiques liées à la promotion de l'exportation des produits agricoles africains dans le contexte des normes sanitaires et phytosanitaires de l'OMC.

Conclusion

Cet ambitieux programme doit conduire à l'adoption des mesures et recommandations qui prépareront l'Afrique aux nouveaux défis ci-dessus évoqués. Ainsi, notre région se présentera au rendez-vous du donner et du recevoir sans complexe.

Il revient aux services de communication de sensibiliser l'opinion publique, première bénéficiaire de toute cette action pour qu'elle adhère aux conclusions issues de ces rencontres.

Pour compléments d'informations, bien vouloir prendre contact avec Monsieur Benoît BOUATO, Service Information et Communication de l'UA-CPI.

Email : bbouato@yahoo.fr

Continued from Page 16

- standards; and
- those of the commercial partners of the African Continent, etc;

Apart from the delegates of member countries, the participants include a large number of observers coming from other scientific institutions or international organisations. These (Observers) are local and foreign partners willing to assist in finding solutions to the continent's phytosanitary problems.

It is important to note that these two meetings form part of IPC's constitutional arrangements.

Choice of host country

Each member country of the African Union may host these two IPC meetings at its request or on the proposal of the General Assembly. It was in this context that, for instance, Mauritius and South Africa (Pretoria) hosted these meetings in 1996 and 1999 respectively. These scientific meetings were also held in Yamoussoukro, Côte d'Ivoire, in 2002.

Senegal was selected from among other candidates to host the IPC Executive Committee and General Assembly meetings in 2004. Senegal's candidacy was supported by way of recognition and encouragement in view of its dynamism in the agriculture sector, thanks to a sound agricultural policy adopted by its Government.

Content of the General Assembly deliberations

Usually, the Executive Committee determines the content of General Assembly deliberations in consultation with the Scientific Secretariat of the IAPSC after the evaluation of priorities.

In the present case, the new exigencies of internal and external consumers, measures taken by the European Union and International Organisations such as WTO, WHO, FAO, etc., compelled the IPC to give priority to the review of its general phytosanitary policy in Africa.

With the adoption of the Common African Plant Protection Strategy (CAPPS) and the new IPC mandate in Yamoussoukro in 2002, the Dakar Meeting will focus on one of the aspects of this strategy to ensure its concrete enforcement. It is a question of improving the commercial position of Africa's agricultural products.

Main theme of the 21st General Assembly of the IAPSC

How to improve access to the market for African Agricultural products in the 21st Century by conforming to WTO's sanitary and phytosanitary standards.

It is imperative to promote, intensify and support programmes and initiatives aimed at improving African countries' capacity to comply with the international standards and harmonise their technical regulations at the regional level. If the market access problem is not resolved and if the international standards are not respected, African plantations and farmers cannot benefit from the market liberalisation process. Concrete actions should be taken to remedy this situation. To that effect, problems should be identified along with the adoption of strategies that could reinforce the African markets development objectives

elaborated in the framework of the New Partnership for Africa's Development (NEPAD).

The following points will be discussed:

1. Updating data and factors contributing to the losses incurred in intra-regional, inter-regional and international trade by the sub-regional economic communities and African countries whenever they do not conform to the sanitary and phytosanitary standards (SPS) required by the countries importing agricultural products within and outside the region.
2. Problems and challenges concerning the national capacity to respect production and quality standards (in terms of human capital and infrastructure) demanded on international markets.
3. Opportunities in the fields of institutional arrangements, technical skills, information dissemination and export promotion policies applied to African agricultural products in the context of WTO sanitary and phytosanitary standards.

CONCLUSION

This ambitious programme should lead to the adoption of measures and recommendations that will prepare Africa for the new challenges outlined above. In this way, our region will show up uninhibited at the give-and-take encounter.

It is the duty of the communication services to sensitise the public, the first entity to benefit from this action, so that they adhere to the conclusions of these meetings. For more information, please contact :

Mr. Benoît BOUATO

AU-IAPSC Information and Communication Department

E-mail: bbouato@yahoo.fr

The IAPSC and the New Information and Communication Technologies

web site:

<http://www.au-appo.org>

Rapport et recommandations du comité exécutif du Conseil Phytoprotecteur Interafricain

1. La 21ème Réunion du Comité Exécutif du Conseil Phytoprotecteur Interafricain s'est tenue le 24 mai 2004 à Dakar au Sénégal.
2. La Réunion a été présidée par Monsieur Ndéné LO, Directeur de la Protection des Végétaux auprès du Ministère de l'Agriculture du Sénégal.
3. Le Président a présenté des excuses pour le léger retard qu'il a attribué à des contraintes inévitables avant de souhaiter la bienvenue aux membres du Comité présents à la réunion.
4. Ensuite le Président a présenté l'Ordre du Jour pour la journée, à savoir :
 1. Présentation par le Secrétaire Scientifique
 2. Présentation par le Secrétaire Scientifique Adjoint - Dr. Sarah A.H. OLEMBO
5. Le Secrétaire Scientifique a commencé son intervention en présentant la liste des pays membres de l'actuel Comité Exécutif, lesquels ont été sélectionnés à partir de chaque Région d'Afrique comme suit :
 - Afrique Australe : Afrique du Sud
 - Afrique de l'Ouest : Côte d'Ivoire, Sénégal, Nigeria
 - Afrique de l'Est : Kenya
 - Afrique Centrale : Congo Brazzaville
 - Afrique du Nord : Egypte.
6. Il a souhaité la bienvenue à tous les participants et a informé la réunion des changements intervenus au Siège de l'Union Africaine, conformément aux recommandations du Comité d'Ambassadeurs qui avait proposé de nouvelles dispositions institutionnelles pour tous les programmes de l'Union Africaine.
7. A cet égard, le Conseil Phytoprotecteur Interafricain sera supervisé par un Comité de Pilotage dont la composition a été présentée comme suit :
 - Le Responsable du Département des Ressources Humaines des Sciences et de la Technologie ;
 - Le Représentant des Communautés Economiques Régionales ;
 - Le Représentant de la Commission chargée des Affaires Scientifiques et de la Recherche ;
 - Un Expert indépendant en Protection des Végétaux ;
 - Un Représentant de l'Association Africaine pour le Commerce des Céréales
 - Le Représentant des Bailleurs de Fonds.
8. Cette proposition a fait l'objet des discussions par le Comité Exécutif
9. Après un long débat et pour des raisons diverses, il a été proposé que le Comité aura le pouvoir exécutif en matière de prise de décisions sur les programmes et le budget du Conseil Phytoprotecteur Interafricain.
10. Etant donné que le Conseil Phytoprotecteur Interafricain va devenir un organe autonome, une structure forte ayant une bonne expérience dans le programme de travail du Conseil a été utilisée comme le principe de base pour la modification de la composition de ce Comité. Les modifications ont été adoptées comme suit :
 - Les Représentants des CER auront le statut de membres permanents ;
 - Les éléments suivants figureront parmi les autres membres :
 - IITA
 - IAPPS
 - La Société Africaine de la Science Agronomique
 - Un Expert indépendant en protection des végétaux
 - Un Représentant des bailleurs de fonds
 - Un Représentant de l'UA chargé de l'Economie Rurale et de l'Agriculture (ERA)
 - CPI servira de Secrétariat du Comité.
11. La question concernant l'adhésion et la multiplicité des CER a été perçue comme un problème ; le Comité a donc accepté que les CER soient représentées au sein de ce Comité par les organisations suivantes :
 - Région COMESA / IGAD : ASARECA
 - Région CEDEAO / CENSAD / CEEAC : CORAF
 - Région AFRIQUE DU NORD . Sahara Sahel Observatory
 - Région Afrique Australe : SADC
12. L'Union Africaine et les organismes donateurs prendront en charge le budget pour les travaux de ce Comité.
13. Le Mandat du Comité sera limité à trois ans. La composition du Comité doit être chargée au terme de chaque mandat. Le Comité de Pilotage se réunit une fois par an.

II - RAPPORT DU SECRETAIRE SCIENTIFIQUE SUR LA STRATEGIE MARKETING DU CPI

14. Après de longues discussions sur ce rapport, il a été convenu ce qui suit :
 - les procédures de notification devront être élaborées
 - il est nécessaire d'ajouter une adresse du site Web
 - a mise en place par le CPI des réseaux de communication avec tous les points de contact SPS et exposant en détail les exigences des pays en matière d'importation ainsi que les procédures phytosanitaires et l'évaluation des méthodes dans les certificats phytosanitaires établis par le CPI.
15. Il a été suggéré que le programme de travail du CPI soit décentralisé au niveau régional.
16. Il a été convenu que la priorité absolue soit accordée à la formation dans le programme de travail du CPI et

Suite à la Page 20

Report and recommendations of the executive committee meeting of the inter-african phytosanitary council 24th May 2004 in Dakar Senegal.

- 1 The 21st Executive Committee of the Inter African Phytosanitary Council was held on 24th May 2004 in Dakar Senegal.
- 2 The Committee was chaired by the Director of Plant Protection, Mr Ndéné LO, of the Ministry of Agriculture Senegal.
- 3 The chairperson apologised for the short delay which was due to unavoidable hitches. After this, he welcomed the Committee Members to the meeting.
- 4 The chairperson then introduced the Agenda for the day consisting of
 1. Presentation from the scientific secretary - Dr N. NKOUKA
 2. Presentation from the Assistant Scientific Secretary - Dr Sarah A. H. OLEMBO
- 5 The Scientific Secretary in his presentation started by listing the member countries of the present Executive Committee which are selected from each Region of Africa as follows :
 - Southern Africa : South Africa
 - West Africa : Côte d'Ivoire, Senegal, Nigeria
 - East Africa : Kenya
 - Central Africa : Congo Brazzaville
 - North Africa : Egypt
- 6 He welcomed everybody to the meeting and informed the floor that given the changes at the African Union Headquarters, based on the recommendations of the Committee of Ambassadors (Maputo declaration) who have proposed new institutional arrangements for all programs of the African Union.
- 7 In this regard therefore the Inter-African Phytosanitary Council be overseen by Steering Committee whose composition was given as follow :
 - Representative of the Human Resources, Science and Technology Department
 - Representatives of the Regional Economic Communities
 - Representative of the Scientific and Research Commission
 - An Independent Expert of Plant Protection
 - A Representative of the African Seed Trade Association
 - Representative of Donor
- 8 This proposal was subjected to a discussion by the Executive Committee.
- 9 After a length debate and for various supporting reasons. And given that the Committee will have executive powers on programs and the budget of the Inter-African Phytosanitary Council.
- 10 Being that the Inter-African Phytosanitary Council will become autonomous, a strong mechanism with a background in the work program of the council were used as the guiding principles for making the following amendment to the composition of this Committee.

The amendments were accepted as follows

 - to make the Representatives from the RECS to be permanent members
 - other members to include
 - . IITA
 - . IAPPS
 - . African Crop Science Society
 - . Independent Expert in Plant Protection
 - . Representative of donors
 - . Representative of AU Rural Economy and Agriculture (REA)
 - . IAPSC to be representatives of the Secretariat of the Committee
- 11 The issue of membership and multiplicity in RECS was seen as a problem and therefore the Committee agreed that the follow organisations should represent the RECS in this Committee :
 - COMESA and IGAD Region
 - ASARECA
 - E C O W A S , CENSAD and ECCAS Region
 - CORAF



Members of the executive committee

Continues to Page 20

Continued from Page 19

- NORTH AFRICAN Region - Sahara Sahel observatory
 - SOUTHERN AFRICAN REGION - SADC
- 12 The African Union together with the Donor organisations should take care of the budget for the activity of this Committee
- 13 The term of office of the Committee should be limited to three years following which changes should be made in the membership. The meetings should be held once a year.

II - REPORT OF SCIENTIFIC SECRETARY ON IAPSC MARKETING STRATEGY

- 14 After a length discussion on this report, it was agreed as follows :
- notification procedures be elaborated
 - need to add a website address
 - communication networks with all SPS contact points and detailing import requirements of countries, phytosanitary procedures and methods of evaluations in phytosanitary certificates be established by IAPSC
- 15 There a suggestion to decentralise the work program of IAPSC Regionally
- 16 It was agreed that training should be given prominent priority in the work program of the APSC and to revisit the IAPSC Regional training center at IBADAN - Nigeria, CAIRO - Egypt and MUGUGA - Kenya, AGRHYMET - Niamey Niger

III - PRESENTATION OF IAPSC WORK PROGRAM IN ICPM AND AU-RURAL ECONOMY AND AGRICULTURE (REA) - PRESENTED BY ASSISTANT Scientific Secretary Dr Sarah A. H. OLEMBO

- 17 This document was discussed by the Executive Committee Members who agreed as follows :
- to adopt all the program as detailed in this document but that the budget be reviewed
 - two working groups were adopted to spearhead the work program in quarantine and phytosanitary issues including International Phytosanitary Standards
1. An expert working group on phytosanitary standards with the work program as elaborated in the document
 2. A working group on capacity building and training in PRA
- 18 Regarding draft standards, it was agreed that members states of the African Union should send their national comments to the IAPSC secretariat for compilation and summary. The summary should be reviewed by the expert working group and final comments forwarded to the IPPC as Africa's submission for each draft standard.
- 19 Regarding the Inter-African Phytosanitary convention it was reported that this convention is being reviewed

among other instruments of the African Union and the outcome of these discussions shall be communicated to all member states.

There are being no other business, the meeting closed at 12.30 PM.

Suite de la Page 18

que les programmes des Centres Régionaux de Formation du CPI à IBADAN (Nigeria), au CAIRE (Egypte) à MUGUGA (Kenya) et AGRHYMET (Niger) soient révisés.

Il a été recommandé au CPI de procéder au recensement des Centres de Formation disponibles en Afrique.

III - PRESENTATION DU PROGRAMME DE TRAVAIL DU CPI AU NIVEAU DE L'ICPM ET DU DEPARTEMENT D'ECONOMIE RURALE ET DE L'AGRICULTURE (ERA) DE L'UNION AFRICAINE PAR DR. SARAH A.H. OLEMBO, Secrétaire Scientifique Adjoint

17. Ce document a fait l'objet des discussions et le Comité Exécutif a accepté les propositions suivantes :
- adoption de l'ensemble du programme tel que présenté dans ce document et la révision du budget ;
 - adoption de deux groupes de travail devant assurer la mise en œuvre du programme de travail en quarantaine ainsi que la gestion des dossiers phytosanitaires, y compris les Normes Phytosanitaires internationales.
1. Un Groupe de Travail Spécialisé dans les normes phytosanitaires avec le programme de travail tel qu'il a été élaboré dans le document.
 2. Un Groupe de Travail sur le renforcement des capacités et la Formation au PRA.
18. En ce qui concerne les normes provisoires, il a été convenu que les Etats membres de l'Union Africaine devraient transmettre les commentaires par pays au Secrétariat du CPI pour compilation et synthèse. Le document de synthèse devrait être révisé par le Groupe de Travail Spécialisé et les commentaires définitifs seront envoyés à l'IPPC comme les conclusions de l'Afrique pour chaque norme provisoire.
19. A propos de la Convention Phytosanitaire Interafricaine, il a été signé que cette convention est actuellement étudiée parmi d'autres instruments de l'Union Africaine et que les résultats des discussions seront communiqués à tous les Etats membres.
- La réunion a pris fin à 12 h 30 en l'absence de toute autre question.

ANNOUNCEMENT / INFORMATION

The inter-African Phytosanitary Council presents their compliments to the Minister of Agriculture and wishes to announce the forthcoming Technical Consultation among RPPOs which will be held from the 30 August to 3rd September 2004 in Nairobi Kenya. The meeting is held jointly between the Inter-African Phytosanitary Council of African Union and the Kenyan Plant Health Inspection Services-KEPHIS.

The Inter-African Phytosanitary Council is the Regional Plant organization for Africa. Regional Plant Protection Organization (RPPOs) are recognized under the IPPC (Article IX) Article IX which also specifies that RPPOs shall cooperate with the Secretary and the Commission in order to achieve the aims of the Convention. In order to advance this matter, the roles and functions for RPPOs were developed at the 14th TC in Morocco as follows:

- Identification of problems associated with the implementation of ISPMs and recommendations to the ICPM regarding their resolution;
- development of explanatory documents to support ISPMs;
- discussion of draft concept papers and regional standards for phytosanitary measures (RSPMs) and proposal of RSPMs as the basis for ISPMs (Article X/3);
- contribution to the standard-setting process
- support of the country consultation process of draft ISPMs,
- platform for identifying new phytosanitary priorities for standard setting
- supporting technical capacity building in developing countries.
- Contributions to the achievement of the Programme of Work of the ICPM in alignment with Article IX of the IPPC

These topics were among the agenda during the 15th TC in Suva, Fiji, where the following items were stated for the 16th TC:

- Identification of regional standards as possible candidates for the fast-track procedure (TC as a source of documents in a fast procedure for ISPMs, e.g. diagnostic protocols);
- Problems associated with implementation of ISPMs (canvassing of member countries in advance of the meeting; results would be compared, collated and conveyed to the ICPM);
- New/developing regional standards and other important activities by each RPPO;
- Development of a work programme for the preparation of explanatory documents for approved ISPMs ;
- Involvement in the regional technical consultations on draft ISPMs;
- Comments on the proposed role and functions of RPPOs as discussed in the IPPC focus group;

Among others, they form part of the agenda for the 16th TC

The Technical Consultation meetings provides participants an excellent opportunity to participate in a workshop aimed at implanting ISPMs. The 16th workshop will revolve around handling fresh horticultural produce for export markets. This meeting will also offer participants opportunities not only to observe the efforts of KEPHIS, an African NPPO in implementing the requirements of international standards, but as well, it will create a forum for exchange of ideas among local and international participants from the developed world whose experience in implementing international phytosanitary standards, you will not want to miss.

Since its inception in 1951, this will be first time that the IPPC will hold its meeting in Africa. We encourage everyone involved in plant health and international exchanges of plants and plant products to take advantage of this opportunity and come to the meeting to exchange ideas in matters of International Plant Protection.

INSTITUT DU SAHEL :

Le Comité Sahélien des Pesticides (CSP) 1994 - 2004**RAPPEL**

Suite à la grande sécheresse des années 70 et l'invasion massive des acridiens, des oiseaux granivores et des rongeurs, les Etats du CILSS ont été le lieu d'une introduction et une application massive de pesticides. Conscients des conséquences néfastes que pouvait avoir cette application dans un environnement déjà perturbé et fragilisé par la sécheresse, il a été retenu de réaliser une protection des cultures et des récoltes respectueuse de l'environnement. Le CILSS a ainsi conçu et fait exécuter de 1977 à 1987 un Projet sous-régional de lutte intégrée contre les ennemis des cultures vivrières dans le Sahel.

Malgré les nombreux acquis de ce projet, l'absence ou la faiblesse des législations dans le contrôle de la circulation des pesticides dans les Etats a conduit, à la fin de ce projet, le CILSS a créé à l'Institut du Sahel à Bamako une Unité de Coordination Technique Régionale en Protection des Végétaux (UCTR/PV) pour jeter les bases d'une réglementation commune aux Etats membres du CILSS sur l'homologation des pesticides. Elle est relative à l'autorisation, la mise sur le marché, l'utilisation et le contrôle de matières actives et de produits formulés des pesticides dans les Etats membres du CILSS. Il s'agit à l'occasion de mettre en commun les expériences et l'expertise des Etats pour l'évaluation et l'homologation des pesticides afin d'assurer leur utilisation rationnelle et judicieuse pour la santé humaine, animale et la protection de l'environnement. Elle a été adoptée par le Conseil des Ministres en 1992 à Ouagadougou et révisée en 1999 à Ndjaména au Tchad. Elle prévoit un organe, le Comité Sahélien des pesticides (CSP) chargé au nom des Etats, de l'homologation des pesticides utilisés dans les neuf pays.

REALISATIONS

Le CSP est devenu opérationnel en 1994. Depuis lors, il a tenu 16 sessions ordinaires et deux sessions extraordinaires, reçu et examiné 415 dossiers, octroyé six (6) homologations, 160 Autorisations Provisoires de vente (APV) dont douze ont été mis en toxicovigilance.

Présentement, le CSP a acquis une notoriété dans le domaine de l'homologation des pesticides en Afrique et même au-delà. Il a organisé des sessions de formation pour les membres du CSP ainsi que pour les agents de vulgarisation dans les domaines de l'emploi sécurisé des pesticides. Il a contribué à l'élaboration et à l'actualisation des législations nationales. Les décisions du CSP sont prises en compte par les autorités nationales. Le CSP a contribué à la création d'associations organisées des distributeurs de pesticides. Il a élaboré des protocoles cadres et des protocoles spécifiques pour l'harmonisation des expérimentations aux fins d'évaluation de l'efficacité biologique des pesticides ainsi que des cahiers de charge pour les laboratoires.

Actuellement et au-delà de ces acquis, le CSP continue son œuvre pour définir des critères sahéliens du passage de l'APV à l'homologation ; poursuivre la formation de ses membres dans le domaine de l'écotoxicologie et de la physico-chimie, évaluer les effets sur l'homme, l'animal et l'environnement des pesticides autorisés (à cet effet, un système de toxicovigilance vient d'être adopté et soumis aux Etats pour la mise en œuvre), appuyer les Etats pour le contrôle de la qualité et des résidus des pesticides qui circulent dans les Etats.

SITUATIONS**Auprès des Etats**

Après la mise en place de cette structure d'intégration sous-régionale, les Etats sahéliens ont accepté de perdre une

part de leur souveraineté en reconnaissant le CSP comme seule structure habilitée à procéder à l'homologation des pesticides. Sur la recommandation du CSP, ils ont mis en place des structures nationales de gestion des pesticides impliquant l'ensemble des intervenants de la filière des pesticides. Ces Comités sont fonctionnels dans la plupart des Etats. Chaque Etat a marqué sa volonté en démarrant le processus de ratification de cette Convention.

Auprès des Firmes

En 1994, la plupart des firmes œuvrant dans la sous-région étaient hésitantes. Le CSP a organisé avec elles des rencontres souvent houleuses qui ont permis de démontrer que la sous-région Ouest africaine pouvait relever le défi en matière d'évaluation des demandes d'homologation de pesticides. Elles se sont ralliées par la suite et ont fait du modèle CILSS (Comité Permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel) l'exemple pour l'Afrique toute entière. Le CSP a été invité par les firmes à se présenter en Afrique de l'Ouest (modèle HIP [Homologation Interafricaine Phytosanitaire]) et en Afrique Centrale (CEMAC [Communauté Economique et Monétaire des Etats de l'Afrique Centrale] qui vient de mettre en place un modèle similaire à celui du CILSS. Les firmes ont de 1994 à ce jour soumis plus de 400 dossiers. Elles sont prêtes à œuvrer avec le CSP dans le domaine de la formation des utilisateurs en application responsable et sécurisée des pesticides et dans la conduite de programmes communs sur la gestion des pesticides en Afrique.

Auprès de la communauté internationale

Le secrétariat intérimaire de la Convention de Rotterdam considère le CSP comme un partenaire privilégié pour l'ensemble des informations relatives aux pesticides dans les pays du CILSS. Le CSP est consulté sur les documents d'orientation des décisions pour l'inclusion des pesticides extrêmement dangereux sur la liste PIC. Le CSP est aussi invité à participer aux travaux de la Convention de Stockholm. Le Programme Initiative Pesticides (PIP) du Comité de Liaison Europe Caraïbes et Pacifique pour les productions horticoles considère le CSP comme un interface privilégié entre les producteurs et pour la promotion des exportations

PERSPECTIVES

Malgré quelques contraintes du moment, le CSP est prêt à relever les nombreux enjeux et défis en matière de gestion des pesticides au Sahel : notamment l'appui aux Etats en matière de contrôle et d'inspection des pesticides ; l'appui au respect des normes sanitaires et phytosanitaires dans le cadre des Accords de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) ; l'appui aux Exportateurs de Fruits et Légumes dans le cadre d'élaboration des itinéraires techniques pour le respect des Limites Maximales de résidus dans les produits agricoles à l'exportation.

Aussi une collaboration étroite avec l'ensemble des partenaires impliqués dans la gestion des pesticides s'avère nécessaire pour permettre au CSP d'accomplir la tâche que lui ont confié les Etats membres du CILSS à travers la Réglementation Commune sur l'Homologation des Pesticides.

CONTACT

Secrétariat Permanent

Comité Sahélien des Pesticides

BP 1530 Institut du Sahel Bamako, Mali

E-mail msp@agrosoc.insah.org Site : www.insah.org

THE SPS AGREEMENT - WTO

By World Trade Organisation, Geneva

ISSUES RAISED

1. The SPS Agreement recognises the right of each member state to protect animal, plant and human life as long as this done within the context of the Agreement.

2. SPS trade related concerns were detailed as follows :

Plant health, Food safety, Animal health & zoonoses

Examples of trade concerns : these were listed as follows :

African long horn beetle, Thai milled rice, Wood packing material, Chinese potted plants

3. Provisions of SPS Agreement (obligations)

- Scientific justification (international standards risk assessment)
- Avoidance of arbitrary levels of protection
- Acceptance of equivalence
- Recognition of disease and pest free areas
- Notification of measures taken (transparency)

4. Harmonisation issues :

- Participation of developing countries in Standard setting
- Appropriateness of International Standards
- National treatment

5. Technical Assistance :

- Developing countries do not have resources to challenge SPS measures or justify their own
- Coordination among Technical Assistance providers needed
- Need for surveys on Technical Assistance needs and activities

6. Special treatment (Doha decision on Implementation of SPS Agreement)

- More time for compliance with new regulations (allowing to months between publication and enforcement).

7. Looking ahead :

- The need for regional coordination
- Interpretation of "Least trade restrictive" issues
- GMO's
- Invasive species

RECOMMENDATIONS :

1. Need for notifications to specify SPS or TBT focus
2. Need for keeping enquiry points "live"
3. Need to set up a small working group that can strategise on how Africa can keep abreast with SPS issues
4. Need for Africa to have specialized networks to work on key SPS issues
5. Need to narrow down SPS guidelines to specific principles
6. Need to resolve SPS issues at National level before adopting a regional approach
7. Need to maximise African participation in SPS sessions/meetings
8. Needs for African countries to make full use of their missions in Geneva and where technical issues are under discussion, send technical personnel or adequately brief their Geneva missions on the same.
9. Need for African countries to challenge some of the issues affecting them like GMO's at all to the SPS Committee attention
10. Need to strengthen regional approach on SPS issues
11. Need to update national legislation so as to align this to SPS regulations
12. Need for enhanced capacity building in Central Africa on SPS issues since civil strike ravaged earlier SPS programmes
13. Need to structure SPS Technical Assistance according to

the level of development in given African country.

14. Need for the AU to request for observer status on SPS Committee

The interim Commission on SPS - FAO

ISSUES RAISED

1. IPPC - is a multilateral treaty for international Cooperation in plant protection. It is also a global instrument for the harmonisation of SPS measures

key function: prevention of spread of pests

2. Key IPPC obligations:

identification of official contact points, conduct treatment and certify exports, share information on pests and regulations

3. Regional plant protection organisations are not members but Governments can belong to these organisations without being contracting members to IPPC

4. Relationship to SPS: Article 3 of the SPS Agreement (on harmonisation). Members shall base their SPS measures on international standards or justify standard deviations

5. Trade elements of IPPC :

international standards for SPS, SPS Certification, Dispute settlement

6. Other trade implications

Recognition of equivalence, Exchange of official and scientific information, Specific technical competences and needs, Transparency

7. IPPC/SPS implications:

Updating of legislation, Standard setting process, Dispute settlement process, Appropriate level of protection, Modification and transparency

8. Standard setting :

Standard setting decided by ICPM, Drafting groups of invited experts, Standards committee, Country consultation, Adoption by the ICPM, Fast track option (new)

9. Types of standards:

Reference e.g. glossary, Concept e.g. PRA, Specific e.g. surveillance (citrus canker)

21 standards completed since 1992

process involves experts and government consultation. All comments to be made through government.

10. Technical assistance

Sustainable technical Assistance (institutionalisation), Need for projects which are focussed, Commitment by countries, Development plans/priorities

11. SPS Capacity evaluation:

Self-diagnostic tool, Technical assistance tool (identification of limiting factors to assistance required)

12. Official information exchange

Official contact points, Official information on pests and SPS measures

RECOMMENDATIONS

1. Countries should implement adequate SPS measures that are technically justified.

2. Need for African Experts to participate in technical working groups

3. Reduce reliance on published ahead of the disease or pest. Need to publish negative results as well

4. IPPC ratification coming into force in 2005. Need for member countries to ratify this failure to which participation in IPPC programs will be curtailed

5. Need to ensure that official contact points are regulatory updated.

Le projet HAPPA bénéficie du support de l'Agence de
Coopération Technique Allemande

GTZ
